

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
=====

**UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**  
=====

**REVUE CONJOINTE 2009 DU DSRP II SUR L'ETAT  
D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2008**  
=====

**GOUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 3 DU  
DSRP II :  
PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES  
RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES**

**PRE RAPPORT DU GROUPE**

**Préparé par M. Ameth FAYE  
Consultant**

**Avril 2009**

# **SOMMAIRE**

## **I. AVANT PROPOS**

## **II. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES EN 2008**

- 2.1. Evolution des indicateurs et bilan des réformes et politiques publiques-**
- 2. 2. Etat de mobilisation des moyens financiers des secteurs et/ou domaines  
(Programmation et exécution du budget par secteur)**
- 2.3. Principales contraintes rencontrées**

## **III. PERSPECTIVES A COURS TERME 2009 - 2010**

## **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATION POUR LE SUIVI ET LA MISE EN OEUVRE**

## I. AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Sénégal a engagé, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, la revue de la mise en œuvre du Document stratégique de Réduction de la Pauvreté, Phase 2 (DSRP 2), conformément à ses engagements.

Cette revue placée sous la conduite de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances a pour objectifs principaux de :

- (i) rendre compte et faire l'analyse de l'état d'avancement de la SRP pour l'année 2008 ;
- (ii) partager les résultats enregistrés au terme des activités de suivi et d'évaluation réalisées ;
- (iii) prendre les mesures correctives nécessaires à la bonne continuation et au suivi-évaluation efficace de la SRP pour les années suivantes ;
- (iv) définir des orientations pour la préparation du Budget national pour la gestion 2010 ;
- (v) formuler des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du DSRP dans des conditions optimales au regard des objectifs fixés et des contraintes de développement existantes.

Le processus mis en place à ce titre fonctionne sur une base essentiellement conjointe et participative, et repose sur la mise en place de groupes de travail multi acteurs organisés et travaillant sous l'égide de la CSPLP. Ces groupes couvrent, chacun, un axe stratégique parmi les quatre (4) qui composent le DSRP.

Le présent pré rapport porte sur l'axe 3 qui comprend les quatre composantes ci-après :

- La réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale
- L'extension de la protection sociale
- La protection et le suivi des groupes vulnérables
- La prévention et la gestion des risques majeurs et des catastrophes.

Ces quatre (4) piliers de l'axe 3 du DSRP comprennent différents secteurs d'activités sur lesquels portent l'analyse des résultats enregistrés en 2008 et les perspectives à cours terme 2009-2010, objet du présent pré rapport.

De cette analyse, des conclusions et recommandations seront dégagées pour le suivi et la mise en œuvre.

Les secteurs d'activités concernés:

- ◆ La réforme et le renforcement des systèmes formels de protection sociale;
- ◆ L'extension de la protection sociale;
- ◆ La prévention et la gestion des risques majeurs et des catastrophes;
- ◆ Les groupes vulnérables composés de huit (8) domaines suivants:

- i. La protection et le suivi des populations vulnérables;
- ii. Les personnes âgées ou aînées;
- iii. Les jeunes;
- iv. Les enfants en situation de vulnérabilité;
- v. Les personnes handicapées;
- vi. Les femmes en situation de vulnérabilité;
- vii. Les personnes déplacées et les réfugiés;
- viii. La population.

## II. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES EN 2008

### 2.1. EVOLUTION DES INDICATEURS ET BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES PUBLIQUES

#### - a : Evolution des indicateurs de la liste restreinte.

L'axe 3 du DSRP II comporte trente (30) objectifs stratégiques et quatre vingt onze (91) indicateurs dont quatre vingt huit (88) dominants et trois (3) de la liste restreinte.

Ceux de la liste restreinte sont déjà renseignés et ne concernent que le secteur de la protection sociale et le suivi des groupes vulnérables.

Pour le 1<sup>er</sup> indicateur relatif au nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources (cash transfert), l'historique montre que l'assistance aux ménages a démarré en 2005 et que de cette année à 2007, soit pendant trois (3) ans, le nombre de ménages financièrement assisté s'est stabilisé à 1 250. Il faut noter que ce nombre serait plus significatif si d'une année à l'autre l'objectif était fixé, ce qui aurait permis de mesurer les performances réalisées.

Quant à l'évolution de cet indicateur pendant la période sous revue, on note une augmentation de 250 familles entre 2007 et 2008, soit 1500 familles bénéficiaires d'une allocation de ressources. A ce niveau également, l'importance de ce croit pourrait être analysé avec plus de pertinence s'il pouvait être comparé à une prévision de ménages à assister (sur la base de demandes formulées ou identifiées après enquête) dont le nombre est préalablement déterminé, sur une estimation du potentiel arrêté en 2005 qui est l'année de référence. Les documents mis à la disposition du consultant n'indiquent pas que le nombre de 1500 ménages de 2008 était la cible en 2007.

Le second indicateur de la liste restreinte a trait au nombre de personnes handicapées appareillées. Les mêmes interrogations concernant le premier indicateur se posent aussi à ce niveau. Bien que 2005 soit l'année de référence, on note que l'assistance en appareillage orthopédique n'a débuté qu'en 2006 avec 1050 personnes appareillées. Ce nombre a été réduit à 850 handicapés en 2007 et en 2008. Le nombre de demandes reçues et satisfaites en 2007 a-t-il été plus faible que celui enregistré en 2006 et satisfait ou alors les moyens dégagés en 2007 pour faire face aux demandes ont-ils été insuffisants pour justifier la baisse de 200 personnes par rapport à 2006 ?

Entre 2007 et 2008, il n'y a pas eu d'évolution, le nombre de personnes appareillées étant resté le même (850). Pour les cibles 2009, 2010 et 2011, ce nombre revient à la situation de 2006 et se stabilise à 1050. Entre 2011 et 2015, soit en l'espace que 4 ans, il est envisagé d'appareiller 3 150 personnes handicapées, ce qui porte la prévision de personnes handicapées à appareiller en 2015 à 4200, soit une moyenne annuelle d'environ 787 personnes. Vu l'évolution de cet indicateur, une telle prévision non justifiée semble exagérée.

Cet indicateur, il faut le souligner, été repris et différemment libellé comme suit dans la liste des indicateurs dominants, non plus au titre du secteur protection sociale et suivi des groupes vulnérables, mais dans celui des handicapés : nombre de personnes handicapées *correctement* appareillées.

Le troisième et dernier indicateur de la liste restreinte porte sur le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif. Pour cet indicateur également, l'évolution de 731 enfants de plus retirés en 2008 des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif (1 462 enfants en 2007 et 1 731 en 2008) devrait être analysée par rapport à un objectif précis à atteindre. La cible n'étant pas précisée, cette analyse n'est pas aisée.

Comme l'indicateur précédent, ce dernier indicateur est aussi repris dans les dominants et classé dans le secteur des enfants en situation de vulnérabilité, avec des données différentes sur son évolution entre 2007 et 2008 (voir ci-dessous)

- **b : Evolution des indicateurs dominants.**

**Composante réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale.**

(A compléter avec données MFPT)

**Composante extension de la protection sociale.**

(A compléter par données MSP)

**Composante prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes.**

Pour cette composante, les **deux premiers indicateurs** relatifs au nombre de personnes formées et sensibilisées en réduction des risques de catastrophes a été communiqué. En effet, conformément aux actions prioritaires de la matrice des mesures du DSRP II, le Projet d'Appui au Programme National de Prévention et de Gestion des risques de catastrophes a entrepris, en 2008, une série d'activités de renforcement des capacités des acteurs. Ainsi **plus d'une trentaine de parlementaires** (sénateurs et députés) a été formée sur la prévention et la gestion des risques majeurs de catastrophes. L'objectif visé était de faire prendre conscience aux élus du peuple sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à la problématique de la réduction des risques de catastrophes.

Un réseau des parlementaires en réduction des risques de catastrophes est mis en place et est présidé par l'ancien président de la commission des finances qui dirige, actuellement l'Assemblée nationale.

S'agissant du **troisième indicateur** lié à l'action prioritaire de la matrice des mesures consistant à mettre en place une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, un cadre institutionnel intersectoriel pour la gestion de tels risques et catastrophes a effectivement été institué par le **décret 2008-211 du 04 mars 2008 portant création d'une plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophes**. Cette plateforme s'appuie sur le dispositif institutionnel existant notamment le Conseil National de Protection Civile et la Direction de la Protection Civile et intègre, également d'autres catégories d'acteurs. Elle joue un rôle d'interface entre les différents acteurs concernés et sert de cadre de concertation et d'harmonisation des interventions pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Le **quatrième indicateur** concerne le nombre d'accidents industriels selon la nature. En 2007 et 2008, aucun accident industriel n'est heureusement survenu au Sénégal.

Le cinquième indicateur ayant trait au nombre de familles assistées, déplacées et/ou recasées est un indicateur composite dont la rédaction qui mériterait d'être revue. L'on sait néanmoins que les dernières inondations de l'hivernage 2008 ont fait plus de 250 000 sinistrés dont certains ont bénéficiés d'assistances allant d'une prise en charge temporaire au point de l'alimentation et de l'hébergement au relogement définitif dans la zone assaini du Plan Jaxaay. (A compléter par les données du GNSP).

**Indicateur n° 6** : Nombres de zones inondables restructurés (A compléter par les données à recueillir auprès du MUHHHA)

**Indicateur n° 7** : Existence d'un système d'assurance (agricole). (A compléter par le Ministère de l'Agriculture).

Le **huitième indicateur** est relatif au nombre de dispositifs d'alerte précoce mis en place selon la nature des risques. En 2008, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de prévention, il a été élaboré un système d'alerte précoce, communément appelé SAP. L'alerte précoce se situe dans le contexte de la prévention, pour donner suffisamment de délais à l'autorité chargée de prendre les décisions pour éviter une catastrophe, et aux populations de se mettre à l'abri de la catastrophe dont on cherche à les prémunir. Un système d'alerte précoce regroupe les procédés d'anticipation ayant pour objet d'identifier le plus tôt possible un risque afin de le prévenir et de mise à disposition de cette information. Il se situe juste au début du déclenchement d'un plan de contingence qui a également été élaboré.

Le plan de contingence national est le premier du genre, initié par le « Projet d'Appui au Programme National de Prévention, Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles dans le contexte de réduction de la pauvreté au Sénégal » financé grâce au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec l'assistance technique du Bureau des Nations Unies pour la Coopération des Affaires Humanitaires (OCHA), du Programme Alimentaire Mondial

(PAM), de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR), de la Croix Rouge Sénégalaise et de OXFAM/Grande Bretagne. Il a été élaboré de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Le **neuvième indicateur** demande que soit indiqué le volume financier annuellement mobilisé par l'Etat et les collectivités locales dans le cadre des fonds de solidarité nationale et de calamité. A cet effet, il a été prévu dans le budget de l'Etat, les volumes de crédits suivant :

- En 2007 : Fonds de solidarité nationale : **500 000 000 F.CFA.**  
Fonds de calamité : **1 500 000 000 F.CFA.**
- En 2008 : Fonds de solidarité nationale : **850 000 000 F.CFA.**  
: Fonds de calamité : **1 500 000 000 F.CFA**

Il faut rappeler que tels fonds n'existent qu'au niveau national. Les collectivités locales ne disposent que du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL) pour le financement de petits projets locaux et des fonds de concours issus du Fonds de Développement de la Décentralisation et essentiellement destinés aux charges liées aux compétences transférées.

Le **dixième et dernier indicateur** du domaine de la prévention et de la gestion des risques majeurs et catastrophes concerne l'augmentation du montant alloué au renforcement du mécanisme. Dans ce cadre, on note qu'en 2007, des crédits d'un montant de **2 700 000 000 F.CFA** ont été pour la reconstitution du stock de sécurité et qu'en 2008, **11 500 000 000 F.CFA** ont été prévus ; soit une augmentation relativement importante de **8 800 000 000 F.CFA**, due à l'aide au monde qui a eu lieu en 2008.

### **Composante protection sociale et suivi des groupes vulnérables.**

Cette composante prévoit trois indicateurs dominants. Pour le **premier indicateur** intitulé « Opérationnalité du dispositif de suivi évaluation aux niveaux central et décentralisé », la fonctionnalité du dispositif de suivi et d'évaluation a connu des avancées notoires en 2007, pour la mise en œuvre de l'action prioritaire prévue dans la matrice des mesures et relatives à l'appui au dispositif de suivi évaluation. En effet, une étude du dispositif a été menée, validée et testée. Une cartographie des zones d'intervention et des réalisations a aussi été effectuée et une étude de capitalisation sur les différents domaines d'intervention des projets de lutte contre la pauvreté réalisée et validée.

Toujours dans le cadre de cette action prioritaire, en 2008, un paramétrage du système d'information sur la pauvreté articulé à l'OPCV a été fait. Une base de données a été réalisée et le ciblage des CPDV a démarré. Le système de suivi évaluation au niveau régional a été installé.

En perspectives pour 2009 et au-delà, la décentralisation du système de suivi évaluation va se poursuivre, les services déconcentrés vont être formés, des

stratégies de communications vont être développées et les bonnes pratiques modélisées.

Le **second indicateur** est de vérifier le nombre d'organisations communautaires de base (OCB) formées en matière de ciblage. Les renseignements fournis par les services responsables sont les suivants:

- 21 relais communautaires ont été formés en 2007 et
- 200 l'ont été en 2008, soit une progression de 179 unités par rapport à 2007 ou 89,5% en valeur relative. Cette performance montre l'importance que revêtent le ciblage et le suivi des actions dirigées vers les groupes vulnérables

Le **troisième indicateur** de cette composante a trait au nombre de ménages pauvres bénéficiaires de cash transfert conditionnels. Les données ci-après sont fournies par le Ministère en charge du secteur :

Entre 2007 et 2008, le nombre total de familles pauvres bénéficiaires de transfert conditionnels de ressources financières est passé de 1 250 à 3 745, soit une augmentation en valeur absolue de 2 495 et en valeur relative de 66,62%.

### **Composante personnes handicapées**

Sur les dix indicateurs de ce pilier du DSRP II, seuls trois ont été renseignés. L'un de ces indicateurs concerne le nombre de personnes handicapées correctement appareillées qui constitue le second indicateur de la composante protection sociale et suivi des groupes vulnérables de la liste restreinte (voir ci-dessus, indicateurs de la liste restreinte).

Le second indicateur de cette composante est l'application de la loi d'orientation sociale. Cette loi n'est pas encore appliquée.

Le troisième indicateur est relatif aux programmes de réadaptation à base communautaire (RBC) et concerne le nombre de GIE bénéficiaires. En 2007, 120 GIE avaient été bénéficiaires du programme RBC. En 2008, 150 GIE en avaient bénéficié, soit une progression de 30 GIE par rapport à la précédente évaluation. En l'absence de précision sur ce qui a été prévu en 2008, aucune analyse ne peut être faite sur chiffre.

(Les sept autres indicateurs de cette composante doivent être complétés par la Direction de l'Action Sociale et le Ministère de l'Agriculture)

### **Composante femmes en situation de vulnérabilité**

**(A compléter par résultats revue sectorielle MFSNEFMF)**

### **Composante enfants en situation de vulnérabilité**

Cinq indicateurs sur treize ont connu une évolution en 2008 (A compléter)

## Composante des aînés

Informations insuffisantes sur le suivi des indicateurs. A compléter.

## Composantes jeunes, rapatriés et personnes déplacées et réfugiés et population : A compléter.

- **c: Bilan des réformes et politiques (A actualiser en rapport avec les sectoriels)**

### **Réforme et Renforcement du Système formel de Sécurité sociale**

Dans le cadre de la poursuite des objectifs, les actions prioritaires retenues dans le cadre du DSRP tournent autour de la mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale, du renforcement du dispositif de régulation de la sécurité sociale (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS), de la consolidation et de l'élargissement du champ de couverture pour inclure des prestations en cas de chômage involontaire et assurer une assurance sociale aux sénégalais de l'extérieur. Il est également envisagé une réforme du dispositif d'assurance maladie obligatoire des salariés qui est actuellement géré par les IPM, et de créer une structure de formation en vue de renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale.

L'objectif de la réforme d'ensemble vise à assurer une meilleure couverture sociale des travailleurs salariés par l'introduction de nouvelles catégories de prestations, notamment en vertu des engagements internationaux souscrits par l'Etat. Il s'agira également d'étendre le champ des prestations à d'autres catégories de la population pour leur permettre de faire face aux chocs inhérents à la survenance de risques sociaux.

Trois étapes fondamentales avaient été définies dans le cadre de la mise en œuvre du processus de réforme et de renforcement du système formel de sécurité sociale :

- 1) Etude de faisabilité, avec des ressources limitées les études ont démarré avec ressources externes au BCI le défi principal est de mobiliser les ressources nécessaires pour la bonne continuation du processus.
- 2) Processus participatif/ appropriation
- 3) Processus législatif de mise en œuvre des réformes (application).

La première phase est en cours de mise en œuvre au niveau de la COSRISS (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale) : les premiers jalons de la réforme sont posés et permettront à moyen terme d'atteindre les objectifs visés.

Des mesures ont été prises dans le sens de **réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite** et ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IRES. Même si des efforts restent à faire pour assurer une retraite décente,

l'objectif de relever le niveau de pensions de 50% entre 2002 et 2011 a déjà été atteint en 2008.

Il convient de noter que les études à réaliser en amont, tel que préconisé dans le DSRP et dans la Stratégie nationale de Protection Sociale (SNPS), avant d'entreprendre les réformes sont formulées pour l'essentiel à travers des termes de références et nombre d'entre elles sont en cours de réalisation

En conclusion, on peut noter que les études de faisabilité des mesures préconisées pour la protection des travailleurs atypiques, la lutte contre l'évasion sociale, les sénégalais de l'extérieur, la mise en place de nouveaux filets de protection notamment l'habitat et l'assurance emploi, ne sont pas toutes disponibles ou sont en cours d'élaboration. Des mesures ont été prises dans le sens d'un relèvement des pensions ; et l'objectif d'améliorer le niveau des pensions sera réalisé dans un délai de six ans. L'assurance maladie avec les IPM après plus de trente ans d'existence présente un bilan mitigé. Plus globalement, il ressort que l'ensemble des mécanismes en vigueur ou entreprises n'a pas permis d'assurer une réelle efficacité de la couverture des salariés et des groupes socioprofessionnels visé.

### **Recommandations**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures des objectifs importants sont assignés tels que :

- Assurer aux retraités des pensions décentes et garantir la viabilité à long terme des régimes.
- Initier des réformes pour la satisfaction des nouvelles attentes dont la retraite des Sénégalais de l'extérieur
- Mettre en place une assurance maladie en faveur des travailleurs émigrés dont les familles sont restées au Sénégal ;
- Assurer la couverture par une assurance maladie aux invalides et en particulier aux accidentés du travail bénéficiant déjà d'un système complet de couverture des dommages corporels et d'un revenu de remplacement à hauteur des taux d'invalidité ;
- Assurer la couverture sociale des travailleurs atypiques.

Après divers échanges sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cet axe certaines contraintes ont été identifiées. Elles sont notamment liées au faible niveau d'exécution budgétaire des actions figurant dans la matrice de mesures et la formulation des indicateurs de résultat spécifiques.

Par ailleurs, au cours des échanges, des actions ont été identifiées pour compléter la matrice des mesures prioritaires.

Tel qu'indiqué, la 1<sup>ère</sup> phase de mise en œuvre des actions inscrites à concerné des études en amont en à nécessité de faibles montants au titre des financements  
Il convient de noter que les 2 phases suivantes vont nécessiter un appui financier consistant. C'est pourquoi, une revalorisation conséquente des projections financières au profit de cet axe s'impose.

Il est aussi préconisé de faire une **programmation pluriannuelle** et inscrire leur financement au Budget de l'Etat

### **Extension de la Protection sociale :**

L'extension de la protection sociale vise à instaurer un système moderne s'appuyant sur des règles et des mécanismes formels basés sur la notion de prévoyance et de partage de risques mais qui intègre les valeurs d'entraide et de solidarités traditionnelles. Cela demeure une priorité essentielle du Gouvernement, des populations et des PTF dans la mesure où les systèmes actuels de sécurité sociale n'assurent qu'à peine la couverture sociale de 20% de la population totale. Le principal défi à relever est d'assurer un taux de couverture plus conséquent à moyen terme en optant pour l'extension de la protection à d'autres catégories socioprofessionnelles et en mettant l'accent non seulement sur la mutualisation de la couverture santé mais également sur la mise en place de mécanismes d'assistance aux populations affectées par les chocs autres que les maladies. Cette option est d'autant plus fondée qu'il est établi que l'absence de protection sociale participe des facteurs majeurs de basculement ou de maintien des populations dans la pauvreté.

Le diagnostic sur la situation de pauvreté des ménages a montré que ceux-ci aussi bien en milieu rural qu'urbain sont exposés à une variété de chocs qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les libérer de la pauvreté. Ces chocs qui affectent globalement toutes les communautés de bases accentuent la précarité des ménages et les maintiennent dans une situation de vulnérabilité.

La mise en œuvre de cette vision a été traduite à travers trois objectifs stratégiques notamment :

- le renforcement des mutuelles de santé et l'amélioration du système d'assurance maladie,
- la mise en place de mécanismes de prise en charge des maladies pour les personnes vulnérables,
- la mise en place de systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel.

Dans la mise en œuvre de cette vision, des évolutions fortes sont notées sur le plan institutionnel et sur la dynamique des acteurs. Des initiatives innovantes sont en train de prendre forme et touchent particulièrement l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, la formulation et l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'extension de la protection sociale aux populations vulnérables. Des acquis non négligeables sont relevés de part et d'autres mais le développement du secteur peine à atteindre sa vitesse de croisière du fait de l'insuffisance de l'engagement financier attendu de l'Etat à hauteur des ambitions escomptées. Les gaps financiers identifiés dans le PAP restent encore non résorbés faute d'inscription budgétaire. Parmi les nouveaux dispositifs prévus dans ce cadre, seul le Plan SESAME destiné à la couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus, a bénéficié d'une inscription budgétaire exécutée pour l'année 2007.

Toutefois, des ressources importantes ont été injectées sous forme de subvention dans le cadre des dispositifs déjà existants destinés à l'assistance aux groupes vulnérables notamment les systèmes de gratuités relatifs à la prise en charge des

affections à soins coûteux, des accouchements et césariennes, des soins de santé pour les indigents, etc. Une meilleure articulation entre ces dispositifs et les mesures d'extension de la protection sociale rendrait plus visible les efforts fournis par l'Etat et faciliterait leur coordination et leur suivi dans le cadre du DSRP II.

Dans le cadre du renforcement des mutuelles de santé, le Ministère de la santé et de la Prévention par le biais de la Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat (CAFSP) est le principal acteur gouvernemental particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette stratégie. Plusieurs activités ont été menées au moyen des ressources prévues pour le fonctionnement de cette structure mais aussi grâce à l'appui technique et financier de partenaires stratégiques. Ces ressources ont généralement servi à la réalisation d'études thématiques, la conduite de processus participatifs sur des initiatives innovantes, l'évaluation de dispositifs d'extension de la couverture maladie en cours de mise en œuvre. La démarche participative a été érigée comme socle essentiel dans les projets initiés au niveau ministériel.

Un comité de pilotage regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées a été institué au lancement de chaque processus pour assurer la participation et la transparence requise. Ce comité définit les grandes orientations et les objectifs à atteindre et s'appuie sur un groupe de travail désigné en son sein pour un mandat plus spécifique. Il en a été ainsi pour ce qui concerne la réflexion sur le cadre de conventionnement entre les mutuelles de santé et l'offre de soins, la mise en place de nouveaux régimes de protection sociale (notamment pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers), etc.

La promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins, le renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité et la mise en place de plans de communication pour la promotion des mutuelles de santé figurent toujours comme priorité dans la poursuite de cet objectif stratégique. Cependant, elles doivent être renforcées par d'autres mesures prioritaires mettant l'accent entre autres sur :

- le renforcement du soutien matériel, financier et méthodologique aux structures faïtières et aux mutuelles de santé existantes et émergentes. La CAFSP qui assure la tutelle des Mutuelles de santé devrait être suffisamment renforcée en moyens lui permettant de mieux jouer son rôle d'accompagnement dans ces processus. Il lui revient à ce titre de faire preuve de force de proposition pour traduire cette action en programme opérationnel en rapport avec les partenaires intéressés.
- le développement progressif de structures faïtières vers la création au moins d'une union par région. En dépit du travail important réalisé sur le terrain par les structures d'appui en terme de structuration et de renforcement de capacités, la coordination et le suivi devraient être renforcés à ce niveau pour permettre une meilleure visibilité de ces actions et leur articulation budgétaire avec le PAP. Le cadre national de concertation qui regroupe les différents acteurs du mouvement mutualiste devrait être davantage mis à profit pour répondre à cette préoccupation.
- l'appui aux initiatives de couplage micro assurance santé et micro finance (APROFES, PAMECAS, autres). Il s'agira de capitaliser les « success

stories » et d'étudier les possibilités de promotion de mécanismes similaires. En effet, ces cadres de solidarité déjà constitués dans le domaine économique devraient être amenés à franchir un autre palier sur le plan social par l'intégration d'un volet protection social. Par exemple, l'accès à certains produits ou services IMF pourrait être conditionné à une couverture préalable du bénéficiaire par un système d'assurance maladie.

- la Mise en œuvre d'un projet de démonstration de la mutualisation du risque maladie dans le cadre de la décentralisation. Ce projet est déjà intégré dans la stratégie nationale de couverture du risque maladie pour les Sénégalais portée par le Ministère de Santé et de la Prévention. La phase pilote est en cours de préparation en partenariat avec l'USAID/FPS. Celle-ci devrait s'étendre sur trois ans pour un coût d'environ 7 milliards.
- dans le cadre de la mise en place des mécanismes de prise en charge des maladies pour les personnes vulnérables, les principales actions prioritaires inscrites dans la matrice des mesures étaient relatives à l'amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale d'une part, et d'autre part, à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses. Même s'il convient de relever beaucoup d'acquis dans le secteur en terme d'initiatives, il faut souligner qu'au niveau de la mise en œuvre des actions prioritaires de la matrice, les avancées notées sont encore très modestes. Elles tiennent particulièrement à la réflexion en cours sur l'évaluation des initiatives de gratuité débouchant à la proposition de création d'un Fonds d'achat/Solidarité devant aider à l'amélioration du mode de financement et de ciblage des bénéficiaires potentiels. Néanmoins, l'existence de ces dispositifs s'offre comme autant de mesures qu'il convient de consolider par :
  - la mise en place d'un système de pérennisation des initiatives de gratuité (Fonds d'achat, Fonds de solidarité). La faisabilité de ce système est en cours d'étude sur l'initiative du Ministère de la Santé et de la Prévention. Ce dispositif permettra de valoriser les acquis sur les initiatives de gratuité tout en améliorant le mode de financement et le ciblage des bénéficiaires. Il fera la promotion d'un système de contractualisation plus efficace entre l'offre de soins et les dispositifs spécialisés dans la gestion de la demande de soins comme les mutuelles de santé et les nouveaux régimes de protection sociale en cours de mise en place. De plus, ce système pourra apporter une plus value dans la recherche de financement au profit des groupes vulnérables en dehors des ressources de l'Etat (notamment auprès d'autres partenaires se retrouvant dans les objectifs poursuivis).
  - l'extension de la gratuité des soins à tous les groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans, handicapés, indigents). Cette mesure aura un effet direct sur l'objectif d'extension de la couverture maladie. La levée des barrières financières pour ces groupes devrait permettre un recours plus rapide aux structures de soins avec comme impact la réduction du taux de mortalité infanto juvénile et la protection des familles cibles contre les chocs liés à la maladie.

- la mise en place des mécanismes d'articulation entre les initiatives de gratuité et le développement des mutuelles de santé. Il s'agit ici de faire évoluer la gratuité vers une approche préventive de couverture maladie impliquant les communautés de base. Cela devrait aider à crédibiliser davantage ces systèmes d'assurance communautaire dont le fonctionnement est essentiellement basé sur des ressources propres. Qui plus est, des études récentes auraient montré qu'ils offrent des avantages comparatifs dans l'identification, le ciblage des bénéficiaires et le contrôle de la consommation des prestations du fait surtout de leur proximité et de leur ancrage dans les réalités locales.

Dans le cadre de la mise en place de systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les acteurs du secteur du secteur informel, les évolutions significatives tiennent à l'expérimentation de systèmes de protection sociale de grande envergure ciblant les populations du monde rural et du secteur informel. Ces régimes s'inscrivent carrément dans une approche protection sociale et couvrent un champ varié allant au-delà de la couverture maladie. L'année 2007 a été surtout mise à profit pour dérouler les phases préalables relatives aux études de faisabilité et à l'animation des processus participatifs pour retenir avec les parties prenantes les meilleurs schémas et l'élaboration de plans de mise en œuvre de ces régimes.

Chaque régime a prévu un plan de financement dans lequel il est attendu de l'Etat une subvention pour la mise en place des régimes d'une part, et d'autre part une subvention pour la pérennisation du régime pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture. Ainsi, même si des lenteurs ont été notées dans la mise à disposition des subventions escomptées pour 2007, des avancées significatives sont relevées dans le processus de mise en œuvre de ces régimes. Le régime pour les ruraux a obtenu à travers le Ministère de l'Agriculture une inscription budgétaire pour 2008 de l'ordre de 310 millions relative à la subvention attendue de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action. Il n'en est pas de même pour le régime des routiers qui souffre encore d'un défaut d'ancrage institutionnel et de portage politique adéquat au niveau ministériel. Néanmoins, il a pu franchir des étapes importantes de sa mise en œuvre débouchant sur son démarrage effectif en début 2008 grâce au soutien des PTF et du secteur privé.

En perspective, les priorités restent la poursuite de la mise en œuvre de ces régimes avec la mobilisation conséquente des subventions attendues à travers le budget du Gouvernement et la prise en compte des autres groupes socioprofessionnels et catégories sociales non encore couvertes.

En définitive, le défi lié à l'extension de la protection sociale a suscité une réelle dynamique dans la recherche de réponses innovantes et appropriées à la fois au niveau des décideurs politiques, des acteurs de la société civile, des partenaires d'appui et des populations cibles elles-mêmes. Beaucoup de ces réponses ont déjà fait l'objet d'une systématisation à travers les instruments de politiques de référence tels que le DSRP, la Stratégie Nationale de Protection sociale, le Plan Stratégique de développement des Mutuelles de Santé, etc. Beaucoup d'initiatives ont été mises en œuvre pour matérialiser les orientations stratégiques indiquées dans ces documents mais force est de reconnaître qu'on est encore loin de triompher des défis soulevés par l'exclusion de l'écrasante majorité de la population des systèmes actuels de protection sociale. L'urgence de palier cela, dans un contexte où la pauvreté et la

précarité sociale ne cesse de gagner du terrain, montre tout l'intérêt et la pertinence de l'option de faire de l'extension de protection sociale un objectif stratégique à atteindre à travers la mise en œuvre du DSRPII.

Il ressort, également, aujourd'hui qu'en regard de l'acuité des risques sociaux, relevés comme facteurs déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, la protection sociale devient non plus seulement un moyen de lutte contre la pauvreté mais plus que cela, elle apparaît comme un levier de développement dont la non prise en charge adéquate compromettrait tout progrès dans les autres secteurs de développement. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile autant que les populations à la base, devraient lui accorder plus de place dans leurs préoccupations prioritaires mais surtout dans leur arbitrage budgétaire.

### **Recommandations**

Eu égard aux enseignements tirés plus haut, il s'agira de poursuivre la dynamique indiquée à travers les objectifs stratégiques unanimement confirmés comme réponses pertinentes par rapport au défi de l'extension de la protection sociale. Pour ce faire les recommandations suivantes sont préconisées en direction des décideurs politiques et des partenaires d'appui :

- Renforcer les critères de ciblage des bénéficiaires des systèmes de gratuité et de protection sociale en général en intégrant la dimension pauvreté. La réflexion en cours doit être élargie aux acteurs ayant déjà capitalisé des expériences sur des mécanismes d'identification des groupes les plus en besoin d'être assistés. En ce sens, il convient de tenir en compte davantage la dimension communautaire dans le processus de ciblage à l'instar des expériences développées par certaines ONG avec les mutuelles de santé.
- Mettre en œuvre les plans d'action relatifs aux nouveaux régimes de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers. A ce niveau, davantage d'efforts doivent se faire pour la mise à disposition des moyens attendus conformément aux engagements des différentes parties prenantes.
- Veiller à la traduction des mesures d'actions prioritaires en projets ou programmes opérationnels pris en compte dans le budget du gouvernement. Pour cela, le portage institutionnel de ces mesures par les ministères concernés doit être suffisamment assuré.
- Veiller à l'articulation du régime de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et le système d'assurance contre les risques agricoles en cours de mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale. Ces projets doivent s'intégrer en cohérence avec la vision du Document de Politique Nationale de développement Coopératif du Sénégal.
- Veiller à la prise en compte de la dimension genre dans le montage et la mise en œuvre des systèmes de protection sociale. Cela doit davantage être mis

en relief dans les mécanismes de ciblage qui nécessitent encore beaucoup d'amélioration.

- Etendre la gratuité des soins à tous les groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans, enfants en situation de vulnérabilité, handicapés, indigents). Cette mesure aura un effet direct sur l'objectif d'extension de la couverture maladie. La levée des barrières financières pour ces groupes permet un recours plus rapide aux structures de soins avec comme impact la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile et la protection des familles cibles contre les chocs liés à la maladie ;
- Favoriser une synergie entre les différents projets existants d'une part et d'autre part entre les initiatives de gratuité pour une meilleure optimisation des ressources.
- La mise en place d'un système de pérennisation des initiatives de gratuité (Fonds d'achat, Fonds de solidarité, SESAME, accouchement et césarienne etc.);
- Favoriser une meilleure articulation de l'axe 3 avec l'axe 2: considérer la micro assurance santé prévue dans le cadre de l'extension de la protection sociale comme un facteur nécessaire à la pérennisation des activités de micro finance.

### **Gestion des Risques de Catastrophes :**

L'objectif majeur est de créer les conditions nécessaires, au développement de la culture de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes à tous les niveaux et la promotion de l'intégration de la prévention et de la réduction des risques majeurs de catastrophes dans les politiques de développement durable, de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit également de mettre en place des filets de sécurité pour éviter le basculement de populations quand interviendront des chocs et risques liés aux différents aléas. Les actions prioritaires retenues dans la matrice des mesures du DSRP tournent autour (i) de la mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale, (ii) la mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile, (iii) de la mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations

Les projets et les programmes sont à l'état de formulation ou d'études depuis août 2007. Dans les différents objectifs prioritaires inscrits dans le PAP, seul celui de la maîtrise des accidents industriels et des inondations a connu un début d'exécution. En revanche, le processus de formulation du programme National de Réduction des Risques Majeurs est en cours. Ce projet financé par le gouvernement du Sénégal et le PNUD, sur la base d'une approche basée sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), participative et inclusive, a conduit la planification de l'exercice 2007. Du fait de la spécificité de la problématique, de la nouveauté des thématiques abordées et du cadre institutionnel à façonner, le « Projet d'Appui au Programme National de Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles dans le contexte de Réduction de la Pauvreté » a travaillé pour mettre en place le dispositif

programmatische pour favoriser l'émergence. Des activités phares sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes dont le décret portant sa création a été signé par le Président de la République le 04 Mars 2008, une analyse institutionnelle de la plateforme nationale de Réduction des Risques a été réalisée sous le double prisme de l'approche SOWT (force, faiblesse, contrainte et opportunités) et sur l'approche comparative pays (Sénégal et Madagascar), un travail approfondi pour la mise en place d'une base de données Réduction des Risques est réalisé pour alimenter le Système d'Alerte en cours de formulation, le plan de contingence national, l'actualisation du cadre juridique et réglementaire régissant le secteur.

Dans cette composante, la couverture des risques agricoles qui est fondamentale dans la mise en place de filets de sécurité dans le secteur de l'agriculture qui regroupe 70% de la population, une étude prospective portant sur l'articulation entre changement climatique et risques agro-sylvo-pastoraux a été réalisée. Il en est de même du programme de mise en place du plan de communication et de mobilisation sociale qui est un préalable au renforcement de la capacité de réponses des différents acteurs (Etat, populations, collectivités locales etc.) aux chocs et risques.

La Direction de la Protection Civile (DPC) assure l'ancrage institutionnel du projet et envisage de mettre sur pied un fonds d'urgence pour la réduction des risques de catastrophe.

Le conseil supérieur de la protection civile assure un plaidoyer pour un renforcement des capacités des comités régionaux et auxiliaires de protection civile.

Le fonds de solidarité nationale et le commissariat à la sécurité alimentaire, mènent des actions conjointes sur toute l'étendue du territoire. Il en est de même pour le fonds de calamité et le fonds national d'assurance agricole mis en place dans le cadre de l'appui aux sinistrés.

Aussi, dans le cadre de la recherche de moyens pour faciliter la prévention des aléas climatiques qui affectent le développement du Sénégal et la sécurité alimentaire de sa population, des financements ont été trouvés, avec l'appui des bailleurs, pour permettre le démarrage du projet régional "Suivi de la Vulnérabilité au Sahel", exécuté en collaboration avec le Centre Régional AGRHYMET. Ce projet qui contribue à renforcer les capacités de la Direction de la Météorologie Nationale du Ministère des Transports Terrestres et des Transports Aériens de mettre en place des outils en vue du suivi météorologique des cultures et de l'identification des zones à risque de catastrophe naturelle. Les services de la météorologie disposent de stations et de plusieurs applications dans le domaine maritime, agricole, aéronautique avec des informations grand public et spécialisées (non diffusées); Plusieurs outils de communication sont disponibles et le service de la météo élabore un bulletin d'alerte destiné aux autorités spécialisées.

Le CONGAD mobilise des ressources matérielles et financières pour des actions humanitaires et organise des campagnes de sensibilisation centrées sur des risques spécifiques de catastrophes.

Nous pouvons également noter l'implication d'ONG actives dans la RRC, et qui ont intégré un certain nombre de dispositions spécifiques relatives à l'identification des risques, à l'analyse des effets des risques, sur la sensibilisation des populations

selon les dangers et les mesures à adopter, sur la préparation et à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'intervention.

### **Contraintes**

Les contraintes relevées sont les suivantes :

1. Les acteurs sont certes nombreux et volontaristes, mais il existe de réels problèmes de coordinations des actions de RRC.
2. Cet éclatement entre de multiples services et organismes n'est toutefois pas profitable à un traitement rapide du risque qui devrait systématiquement faire appel à une coordination institutionnelle, et une rapidité dans la riposte.
3. La politique de Réduction des Risques de Catastrophe nécessite alors une vision globale et non pas sectoriel de l'intervention, et doit être accompagnée de mécanisme de coordination des institutions et des décisions. Cela implique un type de gouvernance reposant sur l'information et la participation de tous les acteurs.
4. Les populations étant les premiers à être affectées par les catastrophes, ont du mal à s'approprier la problématique de la réduction des risques de catastrophe.
5. Aucune formation n'est donnée aux populations, qui, très souvent, sont prises de cours par les événements catastrophiques

### **Recommandations**

- Rendre opérationnelle la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe
- Combler les GAP de financement des programmes retenus dans le PAP
- Promouvoir une culture de la prévention des risques de catastrophe
- Valoriser les mécanismes traditionnels de prévention des aléas
- Mettre en place des mécanismes durables de « *fund raising* » aptes à débloquent rapidement des fonds et des investissements publics en faveur de la mise en état d'alerte, de la prévention et de la mitigation.
- Mettre en place au niveau régional des mécanismes de suivi et de coordination des activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ;
- Mettre en place un système d'alerte précoce
- L'articulation des programmes de réduction des risques de catastrophe avec les objectifs de la stratégie nationale de protection sociale et les indicateurs de suivi du DSRP

### **La protection des Groupes vulnérables :**

De nombreuses interventions de l'Etat appuyées par les partenaires au développement et la société civile contribuent à la protection des groupes vulnérables au Sénégal. Les réalisations des interventions majeures au bénéfice des groupes (personnes âgées ou aînés, jeunes, enfants, personnes handicapées, femmes, réfugiés ou rapatriés) sont résumées ci après.

Dans le souci de favoriser un meilleur impact des interventions des actions de lutte contre la pauvreté sur les conditions de vie des populations cibles, il a été mis en

place au sein du Ministère chargé du Développement Social, une Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la pauvreté. Ladite Cellule joue un rôle d'interface stratégique des partenaires au développement et constitue un bon instrument de suivi-évaluation. Elle a eu réalisé la conception et la mise en place d'un Système de Suivi Opérationnel de Lutte contre la Pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs.

Les efforts déjà soutenus dans le cadre des projets et programmes de lutte contre la pauvreté méritent d'être poursuivis et renforcés avec un accent plus soutenu sur la protection sociale des groupes vulnérables, les systèmes de ciblage et de suivi évaluation des transferts de ressources financières avec des Indicateurs qualitatifs et quantitatifs objectivement vérifiables afin d'accroître la crédibilité et l'efficacité de l'aide publique au développement conformément aux recommandations des Accords de Paris. Ces axes d'intervention devraient également s'inscrire dans une vision commune à long terme avec un cadre de cohérence sectorielle et multisectorielle prenant en compte les exigences d'équité et d'égalité de genre dans une perspective de partenariat solidaire et dynamique.

Un document de projet sur le renforcement et la décentralisation du dispositif de suivi-évaluation opérationnel des actions dirigée vers les groupes vulnérables, pour un coût de 350.000.000 F, est déjà disponible avec un début d'engagements inscrits dans le BCI 2008 de l'ordre de 30 000 000 FCFA. Il s'agira de mobiliser le financement attendu des partenaires extérieurs pour la période 2008-2010.

râce au financement de l'Etat d'un montant de 1,7 milliard FCFA accordé au Plan Sésame, près de 7000 patients ont bénéficié des soins de santé dans les structures de santé publique à travers tout le territoire national. Deux centres spécialisés en gériatrie ont été réhabilités. Le projet d'appui à la Promotion des Aînés (PAPA) va bientôt démarrer ces activités avec une inscription au BCI de 104 millions FCFA en 2007. La revalorisation et le paiement des pensions des personnes retraitées selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle sont parmi les mesures qui contribuent aussi à la protection et au bien-être des aînés.

Le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ) a financé 30 projets en faveur des jeunes pour un montant total de plus de 272 millions en 2007. Ce fonds s'est renforcé avec le Programme dit « Tout Petit Crédit ». Les conditions d'accès des promoteurs à cette ligne de crédit sont plus souples avec des taux d'intérêt plus bas. Plusieurs autres interventions en faveur des femmes et des jeunes concernant la création de la richesse et des activités génératrices de revenus sont inscrites dans l'Axe I du DRSP.

Avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), en 2007, 509 jeunes dont 241 filles ont bénéficié de formation en entrepreneuriat ; 923 plans d'affaires sont élaborés dont 658 sont remis aux promoteurs. Un total de 173 jeunes ont pu trouver un travail temporaire ou un stage ; 326 emplois ont été créés à partir effectivement financés par le fonds. Cette offre de services à travers le FNPJ et l'ANEJ est loin de satisfaire une demande très forte provenant des jeunes.

Au titre des réalisations majeures au bénéfice des enfants en situation de vulnérabilité, on compte la mise en place du Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER), la conduite de plusieurs études sur la situation des enfants mendiants à Dakar et Thiès et les principales zones pourvoyeuses ainsi que le lancement de la deuxième phase des interventions opérationnelles de retrait, réhabilitation et retour en milieu familial des enfants mendiants. Le Projet d'appui à la mise en œuvre d'un Programme Assorti de Délai pour l'abolition des pires formes de travail des enfants appuyé par les partenaires (Bureau International du Travail) a permis de doter le Sénégal d'un Plan cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants validé en novembre 2005, assorti d'un plan d'action prioritaire pour la période 2007-2015. En 2007, près de 700 villages ont déclaré publiquement l'abandon de l'excision et des mariages précoces portant à 2661 le nombre total de villages ayant procédé à ces déclarations. La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale a renforcé la capacité des agents grâce à un appui d'environ 53 millions de la Coopération Française. Un financement de la coopération espagnole a permis à cette direction de procéder à la construction d'un centre d'adaptation social.

Le "Projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants au Sénégal" du Ministère de la Famille, financée à hauteur de 815 000 Euros, a démarré à la fin de 2007. Ce projet vise à améliorer la protection des enfants les plus pauvres, à travers le soutien à la réalisation d'initiatives de lutte contre la traite, la mendicité, l'exploitation sexuelle des mineurs et le travail domestique précoce, en cohérence avec la SRP, ainsi qu'avec les politiques nationales de décentralisation. L'UNICEF a investi plus de 581 millions FCFA en 2007 dans le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des enfants ; notamment les plus vulnérables. Avec l'appui du Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSR), de la Banque Mondiale un financement BCI de 358 millions mobilisé en 2006, le programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées (RBC) a permis, entre autres, de créer 450 Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en vue d'accroître les revenus de 4500 personnes handicapées et d'acquérir des appareils de réadaptation pour 1050 personnes.

Les femmes ont bénéficié de nombreuses réalisations concernant surtout les activités génératrices de revenus à travers le Projet de Lutte contre la Pauvreté, le Programme de l'Agence du Fonds de Développement Social et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté pour environ deux milliards. Toutefois, la mise en place de la Stratégie Nationale pour l'Equité et le Genre a connu un retard mais des fonds sont programmés sur le BCI 2008 pour un démarrage effectif. L'Observatoire des Droits de la Femme, qui a tardé à voir le jour, devrait être mis en place cette année. Deux rapports sur la Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) viennent d'être soumis pour observation au comité national des experts.

L'Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (ANRAC) a bénéficié d'un financement annuel de 99 millions de 2005 à 2008 comme fonds de contrepartie du financement de neuf milliards FCFA de la

Banque Mondiale du Projet d'Appui d'urgence à la Reconstruction de la Casamance (PARC). L'ANRAC procède à la réhabilitation, la reconstruction des infrastructures sociales (routes, écoles, services de santé) et à l'appui aux activités d'alerte et prévention des conflits, de leur l'impact social et sur l'environnement. Ses actions viennent s'ajouter à celles des volets portant sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration, le déminage et l'appui aux personnes déplacées ou réfugiées qui retournent dans leurs localités.

L'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture (A.N. REVA) est opérationnelle seulement depuis octobre 2007 avec la nomination du Directeur Général. Elle a déjà pu mobiliser 364 millions FCFA en 2007. Elle a développé un partenariat avec le Royaume d'Espagne pour un financement de 10 millions d'Euros et avec le Royaume du Maroc pour un financement de 596 millions FCFA. Elle a mis en place une douzaine de fermes villageoises modernes et fait la promotion de fermes de type d'excellence et agropastorales ainsi que de pôles aquacoles.

Dans le domaine de la population, la Direction de la Population et des Ressources Humaines (DPRH) s'est investie dans l'amélioration de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population avec un financement BCI annuel de 137 million CFA en 2006 et 2007. Le Projet pour la Promotion des jeunes (PPJ) a mené des activités de sensibilisation sur la santé de la reproduction et offert des services à près de 200 000 jeunes et adolescents et adolescentes en 2007 avec un financement de 179 millions FCFA.

Sur une période plus longue (2004-2007), trois grands programmes ont aussi contribué à la réduction de la vulnérabilité : le Projet de Lutte contre la Pauvreté financé pour un montant d'environ 15 Milliards de F CFA ; le Programme de l'Agence du Fonds de Développement Social pour un montant de 24 milliards de F CFA ; et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté pour un montant de 2,5 milliards de F CFA. Les réalisations de ces interventions portent sur l'accès des Organisations Communautaires de Base et groupes vulnérables aux services sociaux, les infrastructures et équipements ; l'accès des organisations communautaires de base et groupes vulnérables aux services de la micro finance et aux activités génératrices de revenus ; le renforcement des capacités des organisations communautaires de base et groupes vulnérables ; enfin la mise en place d'un système de gestion et de suivi de la pauvreté pour 275 millions entre 2003 et 2006.

Les réalisations en faveur des groupes vulnérables sur ressources budgétaires (BCI) ont été modestes en 2007 du fait que les allocations planifiées ont été très faiblement mobilisées à cause des tensions de trésorerie. Ces tensions peuvent continuer en 2008. Plusieurs services nationaux ne maîtrisent pas les mécanismes de mobilisation des ressources PTIP, ce qui dénote une appropriation encore faible du DSRP II et certainement une insuffisance de la communication entre les différents acteurs.

### **Contraintes**

Les contraintes majeures suivantes ont été relevées ;

- Une mobilisation insuffisante des ressources au profit des groupes vulnérables ;
- une méconnaissance des mécanismes de mobilisation des ressources PTIP par plusieurs services de l'Etat, traduisant ainsi une faible appropriation du DSRP par ces derniers;

- des capacités techniques limitées en planification, suivi, évaluation et gestion des programmes ; des capacités opérationnelles et en ressources humaines limitées ;
- l'insuffisance des données et informations relatives aux groupes vulnérables ;

### **Recommandations**

- renforcer la cohérence du cadre institutionnel de lutte contre la vulnérabilité ;
- renforcer l'application des mesures, des lois et des conventions tendant à protéger les populations vulnérables ;
- systématiser et améliorer le ciblage et le suivi sur les interventions au bénéfice des populations vulnérables ; et améliorer la disponibilité des données relatives à cette catégorie de la population ;
- étendre les interventions de protection de prise en charge à des catégories de population vulnérables insuffisamment prises en compte, notamment les populations rurales, les enfants des migrants ;
- renforcer la prévention de la vulnérabilité en relation avec les interventions appropriées des axes 1 et 2;
- harmoniser les approches et les instruments de planification et du suivi du DSRP avec ceux du Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) notamment à travers l'application par les programmes nationaux de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- renforcer les capacités nationales de tous les services nationaux à la formulation des politiques, programmes, projets et stratégies selon la GAR et l'ABDH ;
- Analyser les interrelations entre l'axe 3 et l'axe 1 : certains objectifs et actions prioritaires concernant les jeunes, l'ANRAC et le Plan REVA, qui contribuent à la création de richesse, devraient être inscrits dans l'axe 1 plutôt que dans l'axe 3 : le domaine population, en tant qu'il concerne les questions de population et de développement, devrait être inscrit dans l'axe

## **I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES AU TITRE DE LA PROTECTION SOCIALE**

Il ressort aujourd'hui que eu égard à l'acuité des risques sociaux, relevés comme facteurs déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, la protection sociale devient non plus seulement un moyen de lutte contre la pauvreté mais plus que cela, elle apparaît comme un levier de développement dont la non prise en charge adéquate compromettrait tout progrès dans les autres secteurs de développement. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile autant que les populations à la base, devraient lui accorder plus de place dans leurs préoccupations prioritaires mais surtout dans leur arbitrage budgétaire.

L'analyse de la situation actuelle de la protection sociale a permis de relever les contraintes citées plus haut et de formuler les recommandations suivantes:

- Instituer un mécanisme permanent de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies qui devra veiller à l'harmonisation et la mise en cohérence des actions initiées dans le cadre de la stratégie
- Instituer un mécanisme d'évaluation et de partage d'information sur les dispositifs de protection sociale avec tous les acteurs concernés afin de favoriser les conditions d'échange et de réflexion concertée sur l'impact des mesures initiées et la prise en compte des résultats de la recherche dans le cadre de la définition des politiques.
- Instaurer un mécanisme de contrôle de la fiabilité des données pour pallier à l'absence de système centralisé de production de données dans le secteur de la protection sociale qui est un handicap réel affectant la fiabilité des statistiques existantes.
- Accompagner de manière plus soutenue la mise en œuvre des plans d'actions qui s'inscrivent dans la matérialisation des mesures d'actions prioritaires.
- S'impliquer davantage comme partie prenante du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires du DSRPII.
- Appuyer la mise sur pied d'un système d'information pour le suivi des indicateurs sur la protection sociale en général.
- Inscrire la protection sociale dans les priorités en se fixant comme objectif d'atteindre un ratio budgétaire pour le gouvernement
- Promouvoir la diversification des mécanismes de financement de la protection sociale
- Inscrire le droit à la Protection sociale incluant les transferts sociaux dans la législation nationale et la constitution ;
- Faire la campagne en faveur du droit à la protection sociale et mettre en exergue son impact au plan du développement et de la redistribution, en utilisant efficacement les médias et les partenariats avec le gouvernement, les partenaires publics et privés

## **2. 2. ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTEURS**

**Tableau 1 : ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTEURS - PROGRAMMATION, EXECUTION ET PERSPECTIVES 2009/2010**

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008						Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009			Programmations DSRP II et PTIP 2010					
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	Prévisions DSRP		Dotations BCI		Prévisions DSRP		Prévisions PTIP					
											DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF		
Réforme et renforcement des systèmes formels de protection sociale	Projets sans financement	3 150	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	3 150	0	0	0	0	2 850	0	0	0	0			
		SOUS TOTAL 1																				
Extension de la protection sociale	Projet non financé. Gap à rechercher	21 200	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	25 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
		SOUS TOTAL 2																				
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	Divers programmes/projets sans financement	4 988	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	4 983	0	0	0	0	5 033	0	0	0	0			
		Reconstitution stock sécurité alimentaire	0	0	0	11 500	0	11 500	100,00%	0,00%	0	0	0	1 000	4 500	0	0	0	0	0		
			Prévention et maîtrise des catastrophes	1 100	315	0	365	277	538	147,40%	77,98%	1 100	0	0	200	0	1 100	0	0	0	0	
SOUS TOTAL 3																						
		6 088	315	0	11 865	277	12 038	101,46%	77,98%	6 083	0	0	1 200	4 500	6 133	0	0	0	0			

**ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTEURS - PROGRAMMATION, EXECUTION ET PERSPECTIVES 2009/2010**

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008			Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009						Programmations DSRP II et PTIP 2010					
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	
Protection et suivi des groupes vulnérables	Appui au dispositif de suivi évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté	357	30	0	30	0	24	0	80,00%	0,00%	302	0	0	30	0	296	0	0	0	0		
	Appui à la lutte contre la pauvreté (PRP)	520	20	500	20	700	0	547	0,00%	78,14%	620	20	600	50	800	620	0	600	50	2 000		
	Réhabit° des villages de reclassement social	110	110	0	142	0	26	0	18,31%	0,00%	110	142	0	142	0	110	110	0	0	0		
	Centres pour handicapés, malades mentaux et toxicomanes	600		0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds de solidarité nationale	1 000	1 000	0	850	0	850	0	100,00%	0,00%	1 000	500	0	500	0	1 000	500	0	850	0		
<b>SOUS TOTAL 4</b>		<b>2 587</b>	<b>1 160</b>	<b>500</b>	<b>1 042</b>	<b>700</b>	<b>900</b>	<b>547</b>	<b>86,37%</b>	<b>78,14%</b>	<b>2 032</b>	<b>662</b>	<b>600</b>	<b>722</b>	<b>800</b>	<b>2 026</b>	<b>610</b>	<b>600</b>	<b>900</b>	<b>2 000</b>		
Personnes handicapées	Projet de réadaptation à base communautaire des personnes handicapées	800	300	0	300	0	11	0	3,67%	0,00%	800	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0		
	Fonds des invalides et mutilés de guerre	100	100	0	200	0	200	0	100,00%	0,00%	500	0	0	200	0	500	0	0	200	0		
	Divers programmes/projets sans financement	770	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	750	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>SOUS TOTAL 5</b>		<b>2 470</b>	<b>700</b>	<b>0</b>	<b>800</b>	<b>0</b>	<b>211</b>	<b>0</b>	<b>26,38%</b>	<b>0,00%</b>	<b>2 850</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>0</b>		

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II et PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	
Femmes en situation de vulnérabilité	Appui aux groupements féminins	1 000	800	0	800	0	666	0	83,25%	0,00%	1 000	800	0	800	0	1 000	0	0	800	0	
	Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin	0	0	0	38	0	38	0	100,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds de l'entrepreneuriat féminin	0	0	0	1 000	0	1 000	0	100,00%	0,00%	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	
	CEDAF	800	800	0	1 400	0	1 362	0	97,29%	0,00%	1 000	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
	Crédits pour les femmes	2 000	500	0	1 000	0	1 800	0	180,00%	0,00%	2 000	982	0	0	0	2 000	500	0	0	0	
	Divers projets sans financement	9 100	800	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	5 928	1 000	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
<b>SOUS TOTAL 6</b>		<b>12 900</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>	<b>4 238</b>	<b>0</b>	<b>4 866</b>	<b>0</b>	<b>14,82%</b>	<b>0,00%</b>	<b>9 928</b>	<b>4 782</b>	<b>0</b>	<b>2 800</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>800</b>	<b>0</b>	
Enfants en situation de vulnérabilité	Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants	1 500	250	595	281	380	198	55	70,46%	14,47%	1 500	300	595	170	271	1 500	300	595	235	0	
	Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue	0	0	0	800	0	213	0	26,63%	0,00%	0	0	0	200	0	0	0	0	2 500	0	
	Construction, réhabilitation et équipement des structures de l'éducation surveillée	500	478	0	400	0	120	0	30,00%	0,00%	500	0	0	200	0	500	0	0	200	0	
	Aménagement du cadre de vie dans les Daaras	360	160	200	168	100	180	13	107,14%	13,00%	2 000	160	200	168	100	2 000	160	0	168	575	
	Construction centre de Nianning	250	250	0	250	0	148	0	59,20%	0,00%	100	0	0	100	0	100	0	0	100	0	
	Divers projets sans financement	2 900	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	2 300	0	0	150	0						
<b>SOUS TOTAL 7</b>		<b>5 510</b>	<b>1 138</b>	<b>795</b>	<b>1 899</b>	<b>480</b>	<b>859</b>	<b>68</b>	<b>45,23%</b>	<b>14,17%</b>	<b>6 400</b>	<b>460</b>	<b>795</b>	<b>988</b>	<b>371</b>	<b>4 100</b>	<b>460</b>	<b>595</b>	<b>3 203</b>	<b>575</b>	

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II et PTIP 2010						
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	
Promotion de personnes âgées ou aînées	Appui à la promotion des aînées	104	104	0	108	0	118	0	109,26%	0,00%	100	100	0	108	0	0	0	0	0	0	92	0	
	Divers projets sans financement	2 000	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	2 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>SOUS TOTAL 8</b>		<b>2 104</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>109,26%</b>	<b>0,00%</b>	<b>2 500</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	
Jeunes	Réhabilitation des CDEPS	0	0	0	200	0	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ)	800	800	0	800	0	500		62,50%	0,00%	1 000	1 000	0	500	1 048	1 000	1 000	0	0	0	0	0	
	Volontaires du Service Civique National	400	400	0	400	0	238	0	59,50%	0,00%	400	400	0	400	0	400	400	0	0	0	400	0	
	Soutien à la promotion des adolescents	50	50	0	42	0	26	0	61,90%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Santé reproduction des jeunes	50	50	0	50	800	29	263	58,00%	32,88%	60	60	0	50	500	60	60	0	0	0	50	1700	
	Equipement CDEPS	0	0	0	200	0	9	0	4,50%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonds National d'Action pour l'Emploi	4 000	181	0	540	0	80	0	14,81%	0,00%	4 000	0	0	235	0	4 000	0	0	0	0	0	0	0
	Projets/programmes sans financement	1 084	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	834	0	0	0	0	834	0	0	0	0	0	0	0
	<b>SOUS TOTAL 9</b>		<b>11 684</b>	<b>2 962</b>	<b>0</b>	<b>4 464</b>	<b>1 600</b>	<b>1 764</b>	<b>526</b>	<b>39,52%</b>	<b>32,88%</b>	<b>11 754</b>	<b>2 920</b>	<b>0</b>	<b>2 370</b>	<b>3 096</b>	<b>11 754</b>	<b>2 920</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>900</b>	<b>3 400</b>	

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008			Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II et PTIP 2010					
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat
Rapatriés et personnes déplacées	Programme d'appui à la relance socioéconomique	0	0	0	350	0	350	0	100,00%	0%	0	350	0	350	0	0	0	0	0	350	0
		3 950	200	3 750	200	2 000	200	1 028	100,00%	0,00%	3 950	200	3 750	200	2 500	4 000	0	0	0	200	2 500
	SOUS TOTAL 10	3 950	200	3 750	550	2 000	550	1 028	100,00%	51,40%	3 950	550	3 750	550	2 500	4 000	0	0	550	2 500	
	Appui à la mise en œuvre du PAIP/UNFP	1 702	259	1 100	225	0	231	0	102,67%	0,00%	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	0	
	SOUS TOTAL 11	1 702	259	1 100	225	0	231	0	102,67%	0,00%	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	0	
	TOTAL GENERAL	73 345	9 738	6 145	25 191	5 057	21 537	2 385	85,49%	47,16%	76 149	9 733	6 245	9 055	11 267	39 065	4 749	2 295	6 645	8 475	

**Le tableau 1** ci-dessus fait le bilan détaillé par composante de l'axe 3 du DSRP II pour la gestion 2008. Il compare par ailleurs les prévisions de programmation du DSRP pour l'année 2009 des dotations du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de cette même année, d'une part et celles du DSRP II de celles du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) pour l'année 2010, d'autre part.

Pour chaque composante, les projets et programmes d'investissements concourant à l'atteinte des objectifs visés sont passés en revue pour faire ressortir l'état d'exécution financière et la programmation pour les années budgétaires 2009 – 2010.

Ce tableau est récapitulé ci-dessous dans les **tableaux 2 et 3** qui retracent ainsi respectivement le bilan des réalisations et les perspectives à cours terme à l'horizon 2010.

**Tableau 2 : Synthèse du bilan financier 2008 (en millions de F.CFA)**

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions BCI 2008		Réalizations Etat		Réalizations bailleurs	
	Etat	Bailleurs	Montants	Taux	Montants	Taux
<b>REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE</b>	0	0	0	0%	0	0%
<b>EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE</b>	0	0	0	0%	0	0%
<b>PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES</b>	11 865	277	12 038	101,46%	216	77,98%
<b>GROUPES VULNERABLES</b>						
• PROTECTION ET SUIVI DES POPULATIONS VULNERABLES	1 042	700	900	86,37%	547	78,14%
• PERSONNES AGEES OU AINES	108	0	118	109,26%	0	0%
• JEUNES	4 464	1 600	1 764	39,56%	526	32,88%
• ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	1 899	480	859	45,23%	68	14,17%
• PERSONNES HANDICAPEES	800	0	211	26,38%	0	0%
• FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	4 238	0	4 866	114,82%	0	0%
• PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	550	2 000	550	100%	1 028	51,40%
• POPULATION	225	0	231	102,67%	0	0%
<b>TOTAL GENERAL AXE 3</b>	<b>25 191</b>	<b>5 057</b>	<b>21 537</b>	<b>85,49%</b>	<b>2 385</b>	<b>47,16%</b>

**Tableau 3 : Programmation PAP/DSRP II et PTIP 2009/2011**  
**Pour les années 2009 et 2010 (en millions de F.CFA)**

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions PAP/DSRP/PTIP/BCI 2009/2010									
	2009					2010				
	DSRP			BCI		DSRP			PTIP	
	DSRP II	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	3 150	0	0	0	0	2 850	0	0	0	0
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	25 800	0	0	0	0	0				0
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	6 083	0	0	1 200	4 500	6 133	0	0	0	0
GROUPES VULNERABLES										
PROTECTION ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES	2 032	662	600	722	800	2 026	610	600	900	2 000
PERSONNES AGEES OU AINES	2 500	100	0	108	0	0	0	0	92	0
JEUNES	11 754	2 920	0	2 370	3 096	11 754	2 920	0	900	3 400
ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	6 400	460	795	988	371	4 100	460	595	3 203	575
PERSONNES HANDICAPEES	2 850	0	0	200	0	2 500	0	0	200	0
FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	9 928	4 782	0	2 800	0	4 000	500	0	800	0
PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	3 950	550	3 750	550	2 500	4 000	0	0	550	2 500
POPULATION	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	0
TOTAL GENERAL AXE 3	76 149	9 733	6 245	9 055	11 267	39 065	4 749	2 295	6 645	8 475

Le tableau 1 détaillé (cf pages 26 à 29) montre que pour l'année 2008, les prévisions d'investissement du DSRP II pour l'axe 3 se chiffraient à **73 345 000 000 de F.CFA** sur lesquels **9 738 000 000** étaient à la charge de l'Etat et **6 145 000 000** attendus des partenaires techniques et financiers ; la différence de **57 462 000 000 F.CFA** étant constituée par le gap de financement que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers devraient ultérieurement prendre en charge.

Pour l'année 2008, il faut saluer l'effort considérable de l'Etat qui a fait plus que les prévisions du DSRP2. En effet, pour une prévision du PAP du DSRP 2 à la charge

de l'Etat pour l'année sous revue de **9 738 000 000**) de **F.CFA, 25.191 000 000 F.CFA**, ont été inscrits au budget, soit, en valeur absolue, **15 453 000 000 F.CFA** de plus que les prévisions et, en valeur relative **259%**. Pour l'axe 3 de la stratégie de réduction de la pauvreté de seconde génération, il y a donc eu en 2008 plus qu'une cohérence avec le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) sur ressources internes de l'Etat

Cette performance inclut des actions non programmées dans le PAP du DSRP mais prises en compte dans le budget de l'Etat en 2008 pour un montant global de **douze milliards cent un millions (12 101 000 000) F.CFA**, soit 48% de montant prévu.

Par secteur, ces actions sont les suivantes :

**Pour la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes :**

- Projet de reconstitution du stock de sécurité alimentaire : **10 500 000 000 F.CFA** essentiellement à l'acquisition de vivres de soudure pour le monde rural.

**Pour le secteur : Femmes en situation de vulnérabilité :**

- Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin, pour **38 millions de F.CFA** ;
- Fonds de promotion de l'entrepreneuriat féminin, pour **1 milliard de F.CFA**

**Pour le secteur : Enfants en situation de vulnérabilité :**

- Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue (PARER), pour **213 millions de F.CFA**.

**Pour le secteur : Rapatriés et personnes déplacées :**

- Appui à la relance socioéconomique en Casamance, pour une somme de **350 millions de F.CFA**.

Toutes ces activités bien que n'étant pas initialement prises en compte dans le PAP du DSRP II, contribuent à l'atteinte des objectifs sectoriels des composantes concernées de l'axe 3.

Même si les réalisations sont rapportées aux prévisions diminuées des ordonnancements sur ces projets hors PAP, le taux de cohérence PAP/BCI de 134,35% obtenu constitue une très bonne performance.

S'agissant des partenaires techniques et financiers, les objectifs de programmation du DSRP n'ont pas été atteints. Sur la prévision du DSRP 2 de **6 145 000 000 F.CFA**, **5 057 000 000 F.CFA** ont été inscrits au BCI comme prévisions de tirages, soit un taux de cohérence entre le PAP du DSRP et le budget de l'Etat de 82%.

S'agissant du bilan, il appelle les commentaires suivants :

Sur les prévisions budgétaires sur ressources internes de l'Etat de **25 191 000 000 F.CFA**, **21 537 000 000 F.CFA** ont été ordonnancés, soit un taux de réalisation de **85%**. Ce qui constitue une bonne performance malgré le contexte économique et financier particulièrement difficile vécu depuis 2007.

Les meilleurs taux d'exécution ont été enregistrés par les composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, protection et suivi des groupes vulnérables, personnes âgées ou aînés, femmes en situation de vulnérabilité, personnes déplacées et réfugiés et population, avec des taux respectifs de **101,46%** ; **86,37%** ; **109,26%** ; **114,82%** ; **100%** et **102,67%**. Ceci montre que les activités programmées en 2008 pour ces composantes se sont bien déroulées.

Les taux d'ordonnement de l'année 2008 dépassant les **100%** s'expliquent par le fait que des dépenses ont été engagées en 2007 et ordonnancées en 2008 en sus des ordonnancement imputés sur les crédits de la loi de finances initiale de l'année. C'est le cas pour les composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, femmes en situation de vulnérabilité et population.

S'agissant des prévisions de tirages sur les engagements des partenaires techniques et financiers, dont le montant s'élève à la somme de **5 057 000 000 F.CFA**, **2 385 000 000 F.CFA** ont été décaissés, soit un taux d'exécution **47,16%**.

Les meilleurs taux de décaissement de **78,14%** et de **77,98%** ont été réalisés respectivement par la composante protection et suivi des populations vulnérables où **546 852 437 F.CFA** (arrondis à 547 000 000) ont été décaissés sur les prévisions de tirage de **700 000 000 F.CFA** sur financement du PNUD de la phase 2 du projet « Appui à la Lutte contre la Pauvreté » et la composante prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes sur financement du PNUD.

Il faut noter que ces performances pourraient être améliorées si le gap de financement de **24 350 000 000 F.CFA** prévus dans le PAP et relatif aux composantes réforme et renforcement des systèmes de protection sociale et extension de la protection sociale était résorbé par le financement de projets et programmes d'investissements par l'Etat et des partenaires techniques et financiers. De tels projets et programmes d'investissement ne pourront cependant être formulés et mis en œuvre que lorsque les politiques et réformes en cours dans ces deux secteurs seront effectivement réalisées.

Entre 2008 et 2007 où la programmation était de **52,4 milliards F.CFA** environ, on constate une augmentation de plus de **20 milliards F.CFA**. Pour les années 2009 et 2010, les prévisions du DSRP II de l'axe 3 s'élèvent respectivement à **76,149 milliards de F.CFA** et à **39,065 milliards de F.CFA**. Ce volume relativement faible par rapport aux programmations des années précédentes peut s'expliquer par le fait que l'année 2010 coïncide avec le terme du DSRP 2.

Les composantes réforme et renforcement des systèmes de protection sociale et extension de la protection sociale pour lesquels des projets et programmes d'investissement ne sont pas encore formulés pour les raisons évoquées ci-dessus, ne connaîtront probablement un véritable démarrage de leurs investissements qu'au début de la 3<sup>ème</sup> génération du DSRP.

La matrice des mesures relative à la mise en œuvre de l'axe 3 du DSRP avait prévu un certain nombre d'actions prioritaires par objectif et par secteur. Parmi elles, celles-ci ont été réalisées ou sont en cours :

Pour la composante prévention des risques majeurs de catastrophes, les actions suivantes ont été réalisées en 2008 :

- Création d'une plateforme nationale de réduction des risques majeurs de catastrophes par le décret 2008-211 du 04 mars 2008.
- Formation de 60 femmes et de 60 journalistes représentant 30 organes de presse, dans le cadre du plan de communication et de formation et de mobilisation sociale en réduction de risques de catastrophes ;
- Mise en place d'un plan de contingence multi acteurs avant les inondations de 2008, ce qui a permis de pré positionner du matériel de pompage et des ressources humaines en alerte ;
- Dans le cadre de la mise en place, selon la nature des risques, d'un système d'alerte précoce, validation d'un pré rapport diagnostic des risques majeurs et accidents, ce qui va permettre de finaliser au cours du second trimestre de 2009, le plan d'actions du Programme National de Prévention, de Réduction des risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles au Sénégal, dans le contexte de Réduction de la Pauvreté, dont la mise en œuvre est appuyé par le PNUD ;

Pour la composante protection et suivi des groupes vulnérables, le processus de réalisation de l'action prioritaire de la matrice des mesures relative à l'appui au dispositif de suivi évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté a débuté et cette action devra être entièrement courant 2009. L'étude sur l'assurance agricole qui devrait déboucher sur la mise en place d'un système d'assurances des risques agricoles est réalisée et validée.

S'agissant de la composante des personnes handicapées, le programme de réadaptation à base communautaire est en cours depuis plus de deux ans.

Pour le domaine enfants en situation de vulnérabilité, des cash transfert sont faits par l'Etat en faveur des familles pauvres pour les aider à prendre en charge leurs enfants en situation de vulnérabilité.

Pour les jeunes, l'Etat est en train de déployer des efforts louables pour le renforcement des différents fonds créés pour la promotion de la jeunesse (FNAE,

FNPJ ainsi que pour les moyens mis à la disposition de l'Agence Nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ).